



Demandes prioritaires de l'Uniopss

Juin 2017

L'Uniopss

Unir les associations pour développer les solidarités

Qui sommes-nous ?

Créée en 1947, l'Uniopss (Union nationale interfédérale des œuvres et organismes privés non lucratifs sanitaires et sociaux) est une association loi 1901 reconnue d'utilité publique.

Elle est présente sur tout le territoire, au travers de :

- ▶ **21 Uriopss** (Unions régionales),
- ▶ **une centaine de fédérations, unions et associations** nationales de défense et de promotion des personnes, de gestion d'établissements et de services, de soutien aux activités sociales, sanitaires, médico-sociales et socio-judiciaires.

Les adhérents de l'Union regroupent environ **25 000 établissements** et **services** privés à but non lucratif du secteur social, médico-social et sanitaire, **750 000 salariés** et **un million de bénévoles**.

Nos missions

- ▶ **Organiser** une analyse, une concertation et une représentation transversales aux secteurs de l'action sanitaire et sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance, jeunesse et famille, lutte contre la pauvreté et l'exclusion, santé...).
- ▶ **Valoriser** le secteur non lucratif de solidarité, en France et en Europe, en contribuant à sa modernisation.
- ▶ **Veiller** aux intérêts des personnes vulnérables et fragiles dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales, et faire le lien entre l'État, les pouvoirs publics territoriaux et les associations de solidarité.

Nos actions

- ▶ **Réagir** à l'actualité, **construire** des propositions.

L'Uniopss analyse les informations issues du terrain ainsi que l'actualité politique et réglementaire, pour identifier les enjeux du secteur et les actions à mener. Pour l'Uniopss, il est essentiel de penser la solidarité de manière globale, en dépassant les approches strictement sectorielles.

- ▶ **Anticiper** pour mieux **agir**.

Sa mission de prospective permet à l'Uniopss de participer pleinement à l'analyse transversale des phénomènes sociaux qui influent sur le secteur. Elle s'appuie sur la compétence de chercheurs et d'universitaires d'horizons et de sensibilités divers.

- ▶ **Animer** la réflexion, **partager** les savoirs, **offrir** un appui technique.

Afin d'aider les responsables associatifs, l'Uniopss rédige des ouvrages, des guides pratiques, réalise des outils multimédia et diffuse « Union Sociale », le mensuel d'information du réseau Uniopss-Uniopss. Elle organise par ailleurs des journées d'étude thématiques, des colloques ainsi qu'un congrès tous les deux ans.

- ▶ **Représenter** le secteur auprès des pouvoirs publics et de l'opinion.

L'Uniopss porte les valeurs et les positions de ses adhérents au travers d'actions de lobbying, en déposant des amendements, en éditant des plates-formes politiques, en faisant entendre sa voix dans les groupes de travail nationaux et européens au sein desquels elle est représentée.

Tables des matières

1. Modèles socio-économiques associatifs

Les associations de solidarité comme moteurs de la cohésion sociale 5

2. Santé

La santé pour tous, un bien commun 9

3. Territoires et vivre ensemble

Garantir l'équité territoriale 13

4. Lutte contre les exclusions

Ne laisser personne au bord de la route pour sauver la cohésion sociale de notre pays,
gravement menacée 15

5. Enfances, Familles, Jeunesses

Pour une socialisation accrue des politiques familiales, de la protection des enfants
et des jeunes 17

6. Autonomie et Citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

Pour un modèle de protection sociale contre les discriminations liées à l'âge
et au handicap 21

Les associations de solidarité comme moteurs de la cohésion sociale

« Plus que jamais, l'agir associatif prend tout son sens. Plus que jamais, la société aspire à une construction collective pour répondre aux enjeux de demain. Plus que jamais, l'action politique de citoyens engagés auprès des plus démunis trouve écho. L'homme est avant tout un être social et l'association répond en partie à cette aspiration. »

**Cahier Uniopss n°22 « La place des associations de solidarité dans la loi ESS », mars 2015*

Dans le contexte actuel de délitement du lien social, de fragilisation des institutions et de remise en cause du système de la démocratie représentative, certains observateurs semblent discerner un « moment associatif » à la fois critique et favorable qui interpelle l'ensemble des mouvements associatifs et singulièrement les associations du secteur social, médico-social et sanitaire.

La promulgation de la loi ESS en juillet 2014 est un point d'appui essentiel pour développer les potentialités associatives de ce secteur, en termes d'activités et d'emploi, comme en termes de participations civiques et volontaires à la création de richesses dans la société.

Au regard des enjeux spécifiques du secteur des solidarités, il est plus que jamais urgent pour les associations de se mobiliser comme acteurs collectifs, entreprenants et innovants, porteurs de projets répondant à des besoins sociaux en pleine mutation.

Grâce à ces mobilisations autour de projets associatifs, des citoyens continueront à se mettre en mouvement dans des formes multiples d'engagement solidaire, associant toutes les parties prenantes pour construire des réponses, marchandes ou non, adaptées aux besoins des personnes dans chaque territoire.

Quelques chiffres-clés pour les associations de solidarité :

- ▶ Entre 130 000 et 221 000 d'associations actives
- ▶ 1,1 million de salariés en 2015 (58 % des salariés non-lucratif et 23 milliards d'euros de masse salariale)
- ▶ Plus d'1 million de participations bénévoles
- ▶ Budget cumulé du secteur : 41 milliards d'euros

Quatre priorités :

- Une gouvernance participative, un modèle économique non lucratif
- Participation et engagement de tous les citoyens
- Ancrage territorial de proximité
- Accompagnement des personnes dans leur parcours de vie

1. Renforcer le rôle social et politique des associations

Les associations de solidarité constituent le principal lieu de fédération et de mobilisation des engagements citoyens au service de projets d'intérêt collectif.

En particulier, l'ancrage territorial des associations de solidarité leur permet d'être un acteur de proximité qui fait vivre le lien social dans de nombreux bassins de vie. Le souci indispensable de l'efficacité, notamment quand le changement d'échelle peut y contribuer, doit être pondéré par le souci de préserver la vitalité de la solidarité et de limiter les effets d'exclusions qu'une marchandisation exacerbée des services pourrait aggraver.

Les associations de solidarité, sensibles aux besoins des personnes défavorisées et médiatrices de la mise en œuvre des politiques publiques, contribuent à la vitalité d'une démocratie participative, complément nécessaire au bon fonctionnement de la démocratie représentative. Elles assument ainsi une part de la régulation de la société et contribuent à l'amélioration des politiques publiques.

Des tendances récentes (procédures d'appels à projet, d'appels d'offres, cadrage de l'innovation dans les contrats à impact social) fragilisent le cœur de l'identité associative et en stérilisent souvent la richesse. De ce fait, les pouvoirs publics doivent reconnaître la liberté d'initiative des associations, faire appel à leur capacité de mobilisation et s'appuyer sur leur potentiel d'innovation. Il est donc impératif de ne pas réduire les entreprises associatives à de simples opérateurs économiques soumis exclusivement à des logiques de rentabilité marchandes.

2. Affirmer le rôle économique spécifique des associations

Il faut réaffirmer l'identité duale des associations (entreprise et institution sociopolitique) et en conséquence, le fait qu'elles ne veulent pas se laisser enfermer dans un rôle de simple opérateur économique. Pour autant, elles entendent mettre en œuvre un modèle économique original et responsable, où la gouvernance associe les parties prenantes chaque fois que cela est possible avec la triple exigence de la qualité du service rendu, du respect des personnes et de l'usage efficient des ressources publiques affectées.

Le respect de la nature profonde des associations par les pouvoirs publics et les collectivités territoriales, est une condition pour qu'elles demeurent en mesure d'exercer leurs autres missions sociétales. Si les pouvoirs publics n'y prennent garde, elles pourraient disparaître ou devenir impuissantes pour les exercer correctement au service de l'intérêt général.

S'appuyer avec pertinence sur les mécanismes du marché, éviter l'assimilation des entreprises associatives au modèle lucratif, plus généralement, lutter contre la marchandisation générale de la société, sont autant de responsabilités où associations et pouvoirs publics devraient agir de manière concertée dans l'intérêt général au lieu de s'opposer.

3. Valoriser et développer un emploi associatif de qualité

Le secteur de la solidarité et de la santé représente près de la moitié de l'emploi total des effectifs salariés de l'ESS selon l'Insee : secteur employeur et porteur d'enjeux particuliers en termes d'emplois (centrés sur la relation humaine), son évolution ne peut s'inscrire seulement dans une logique de réduction des coûts. C'est pourquoi une régulation publique attentive doit veiller à ces enjeux majeurs pour la cohésion sociale et le bien-être des personnes.

Les associations de solidarité demeureront créatrices d'emplois, notamment du fait du vieillissement de la société et du souci accru d'une véritable intégration des personnes handicapées. Ces emplois à fort contenu relationnel mais à gains de productivité faibles, sont porteurs de sens. La qualité des services rendus, indispensables au bien-être de fractions importantes de la population, implique reconnaissance et soutien de la part des pouvoirs publics.

Favoriser l'accès à la formation des salariés, veiller à la qualité de vie au travail, rendre effective la participation des personnes accompagnées, autant d'objectifs qui ne pourront être accomplis qu'avec une coopération active des associations et des pouvoirs publics.

L'exclusion de l'emploi est la principale cause d'exclusion sociale. Il est donc important de soutenir l'accès à l'emploi et à la formation par des politiques multiformes, mais il est aussi souhaitable de reconstruire une politique de la reconnaissance et de l'appartenance à la société pour les personnes éloignées de l'emploi. C'est pourquoi les leviers de l'emploi ne peuvent être appréhendés isolément, en dehors de toutes les composantes de l'aménagement social du territoire. Il s'agit au contraire de les inscrire dans une approche globale des équilibres économiques et sociaux dans les territoires.

4. Développer une société inclusive et des parcours d'engagement citoyen

Les associations de solidarité entendent être des partenaires légitimes des pouvoirs publics dans l'accueil, l'accompagnement et l'organisation des personnes volontaires pour des services civiques. Leur pratique habituelle de collaboration avec des bénévoles souhaitant s'impliquer dans les actions de solidarité, constitue un atout indéniable. L'expérience associative dans la connaissance des situations concrètes et le professionnalisme des salariés peuvent avoir un impact social amplifié, en s'appuyant sur des engagements volontaires ou sur un mécénat de compétences pour mieux répondre aux besoins et expérimenter des innovations sociales susceptibles d'améliorer les résultats obtenus.

C'est pourquoi les mouvements associatifs souhaitent être les partenaires des pouvoirs publics dans cette démarche sociétale vitale pour notre pays. Les associations s'engagent à être particulièrement attentives aux risques de discriminations, voire d'exclusion, qui peuvent se manifester même dans l'engagement.

La santé pour tous, un bien commun

Pour l'Uniopss, la lutte contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé doit constituer un enjeu incontournable du prochain quinquennat. Les phénomènes de désertification médicale et de renoncement aux soins doivent être mieux anticipés et pris en considération par les pouvoirs publics car les mesures incitatives montrent de préoccupantes limites. La situation de l'offre en médecine générale, en médecine spécialisée (notamment en gynécologie, ophtalmologie, chirurgie dentaire, etc.) et en psychiatrie est à souligner plus particulièrement.

Dans cette optique, l'Uniopss rappelle le rôle déterminant du secteur privé non lucratif de solidarité dans l'offre de santé sur les territoires. Elle demande à ce que soient reconnues la place et la légitimité de ces acteurs dans les parcours de santé des personnes. Il s'agit aujourd'hui de construire le décloisonnement entre les acteurs de la santé (sanitaires, médico-sociaux et sociaux), à tous les niveaux pour favoriser la fluidité des parcours des personnes. La santé des populations concerne tout à la fois la prévention, l'éducation et la promotion à la santé, les soins et l'accompagnement médico-social et social. Elle nécessite donc, de fait, une appréhension interministérielle et transversale.

Quatre priorités :

- Réduire les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
- Reconnaître le rôle et la place du secteur non lucratif de solidarité dans l'offre de santé
- Pérenniser le financement des dispositifs entrant dans l'offre de santé et la prévention
- Renforcer la démocratie en santé

C'est pourquoi le réseau Uniopss est particulièrement attaché à l'approfondissement des travaux de décloisonnement des acteurs de la santé autour des parcours de santé des personnes sur les territoires (sous la forme par exemple de groupements hospitaliers de territoire – GHT – ou de communautés professionnelles territoriales de santé plus ouvertes et plus participatives pour les personnes accompagnées).

Au-delà de la nécessaire coordination des différents acteurs du système de santé, une meilleure mise en œuvre des dispositifs existants passera par la pérennisation de leurs modes de financement. Cette question se pose tout particulièrement pour la prévention et la promotion de la santé, qui sont à renforcer. L'Uniopss appelle à faire de la prévention une priorité en santé, notamment auprès des populations les plus vulnérables (jeunes, publics précaires...).

Enfin, l'Uniopss affirme la nécessité de l'approfondissement de la démocratie en santé dans notre pays. La question de la participation concrète des usagers et de la prise en compte réelle de leur parole doit trouver des réponses opérationnelles à tous les niveaux.

Six propositions :

1. Réduire les inégalités territoriales d'accès à la santé (IST)
2. Lutter contre les inégalités sociales d'accès à la santé (ISS)
3. Renforcer la démocratie en santé et la participation des personnes
4. Faire de la prévention une priorité en santé et sécuriser ses financements
5. Promouvoir le secteur non-lucratif de la santé-solidarité
6. Développer la cohérence des parcours à travers une meilleure articulation des dispositifs de santé

1. Réduire les inégalités territoriales d'accès à la santé (IST)

La diminution des inégalités d'accès à la santé passe d'abord par la lutte contre la désertification médicale. Se posent notamment les questions de la libre installation des professionnels de santé libéraux ainsi que de l'anticipation des zones de désertification. A cet effet, le développement du numérique et de la e-santé peut constituer un outil intéressant, mais nécessite un soutien adéquat des différents acteurs (formations, financements, etc.) adéquat. L'Uniopss demande la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences de l'offre de santé, et le développement des dispositifs d'exercice regroupés tels que les centres de santé, avec des financements non limités à des critères géographiques.

2. Lutter contre les inégalités sociales d'accès à la santé (ISS)

La diminution des inégalités dans l'accès à la santé passe aussi par la lutte contre les refus de soins et le renoncement aux soins. Se posent notamment les questions du prix des médicaments, et des coûts des soins et accompagnements, qui sont jugés souvent trop élevés par les personnes vulnérables. Pour réduire le nombre de refus de soins, l'Uniopss demande le renvoi systématique des cas signalés devant le Défenseur des droits. Elle demande également le renforcement des formations des médecins en matière d'ISS et la mise en place de modules sur la précarité dans la formation de l'ensemble des professionnels de santé. Enfin, une intégration de l'Aide médicale d'État (AME) dans la Couverture maladie universelle (CMU) est souhaitable pour diminuer les inégalités d'accès à une couverture maladie.

3. Renforcer la démocratie en santé et la participation des personnes

La France doit approfondir la démocratie en santé sur son territoire. Le défi aujourd'hui est de garantir la participation concrète (et non seulement consultative) des usagers à tous les échelons. Dans ce cadre, l'Uniopss propose que les ARS produisent systématiquement un rapport sur la prise en compte ou non des avis des usagers dans les différentes instances de démocratie en santé sur les territoires. De même, les représentants des Conseils consultatifs régionaux des personnes accueillies pourraient recevoir une place plus importante dans les Conférences régionales de la santé et de l'autonomie (CRSA) et dans les Conseils territoriaux de santé.

4. Faire de la prévention une priorité en santé et sécuriser ses financements

Le financement de la prévention (notamment auprès des publics jeunes) et de la promotion de la santé est à prioriser, consolider et pérenniser. Dans un contexte où les Français sont parmi les plus grands consommateurs d'alcool et de tabac en Europe, l'Uniopss appelle à une stratégie globale et cohérente des financements en la matière. À titre d'exemple, de nombreux dispositifs comme les Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (et les Consultations Jeunes Consommateurs qu'ils portent), la santé scolaire, les plannings familiaux, ou les services de protection maternelle et infantile (PMI) ont besoin d'une rénovation et d'une globalisation de leur mode de financement.

5. Promouvoir le secteur non-lucratif de la santé-solidarité

Dans la recherche d'une réduction des inégalités d'accès à la santé dans les territoires, la place du secteur non-lucratif de la santé-solidarité doit être reconnue. Ce secteur propose en effet des réponses pertinentes et diversifiées aux besoins des personnes. Il est donc nécessaire de lui donner une plus grande visibilité et de légitimer ses acteurs dans leurs actions d'intérêt général (en les associant par exemple aux projets médicaux partagés des GHT et à tous les nouveaux dispositifs de santé créés par la loi).

6. Développer la cohérence des parcours à travers une meilleure articulation des dispositifs de santé

Le développement des parcours de santé passe notamment par la recherche d'une meilleure articulation et d'un décloisonnement des acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social. Il serait en ce sens nécessaire que ces acteurs puissent bénéficier de formations transversales communes (aux spécificités des besoins des personnes en situation de handicap, aux conduites addictives, etc.). Le lien entre les différents dispositifs de soins (Groupements hospitaliers de territoire, centres de santé, etc.) doit de plus être approfondi pour garantir une continuité de parcours. De la même manière, une approche interministérielle et transversale de l'action publique permettrait de veiller à la cohérence et à la complémentarité des accompagnements des personnes.

Garantir l'équité territoriale

« Pour le monde associatif de la solidarité qui lutte, aux côtés des collectivités territoriales, contre la dépression sociale, qui s'efforce de répondre aux urgences humaines sur tout le territoire, qui innove pour répondre aux besoins du jour et à ceux de demain », la question des inégalités territoriales est un des enjeux incontournables de ce nouveau quinquennat.*

* Dominique Balmay

L'Uniopss considère que les inégalités sociales et territoriales sont les deux facettes d'une même réalité. Face à cela, l'Uniopss souhaite une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et demande une pause sur les réformes territoriales.

L'Uniopss souligne l'importance d'accorder une place plus centrale aux acteurs locaux et demande de ne pas toucher aux Conseils départementaux qui ont su s'adapter à leurs territoires, en y apportant des réponses adaptées et pertinentes.

L'Uniopss constate l'amplification des fractures au sein des territoires entre les territoires urbains, périurbains et ruraux. Il est indispensable d'apporter une réponse en matière de service, de numérique et d'emploi afin de maintenir un socle Républicain sur l'ensemble du territoire.

L'Uniopss considère la diversité des territoires et des personnes comme une véritable source de richesse et d'innovation pour notre pays et demande que soit menée une politique de solidarité territoriale effective.

Trois priorités :

- Faire une pause sur les réformes territoriales
- Ne pas toucher aux Conseils départementaux
- Mettre en place une politique de solidarité territoriale effective.

Cinq propositions :

1. Maintenir la cohérence des politiques sociales
2. Renforcer l'équité territoriale
3. Développer la territorialisation des politiques
4. Encourager l'évolution des politiques sociales en inscrivant le développement social aux côtés de l'action sociale
5. Développer une dotation plus équitable

1. Maintenir la cohérence des politiques sociales

Une politique publique tournée vers l'équité territoriale implique une véritable cohérence des politiques sociales afin de maintenir un niveau d'action en adéquation avec les besoins des personnes ainsi qu'un socle institutionnel doté d'un savoir-faire en matière de politiques sociales.

2. Renforcer l'équité territoriale

La diversité de nos territoires pose la question de l'équité territoriale qui porte la mise en place d'aménagements de situations, pour permettre de corriger des situations marquées par l'injustice spatiale.

La diversité territoriale, ainsi que la maîtrise de la dépense publique nécessitent le développement d'une politique de correctifs ciblée pour réduire les écarts entre les territoires et les personnes.

3. Développer la territorialisation des politiques

L'échelle locale présente de nombreux atouts : elle permet une meilleure lisibilité des situations, elle améliore la proximité et la participation des acteurs, elle renforce la cohérence et fait émerger de nombreuses initiatives innovantes. Afin d'être efficaces, les politiques publiques doivent être en corrélation avec les enjeux des territoires.

4. Encourager l'évolution des politiques sociales en inscrivant le développement social aux côtés de l'action sociale

Le développement social s'inscrit en complémentarité de l'action sociale. Il s'appuie sur les dynamiques des acteurs locaux et des personnes afin de renforcer la cohésion. Il cherche à optimiser une réponse sociale en respectant les spécificités et les besoins d'un territoire. Il quitte l'approche normative et cloisonnante des publics pour se tourner sur une approche plus transversale des problèmes afin de développer une approche de proximité des difficultés sociales.

5. Développer une dotation plus équitable

Afin de réduire les écarts injustifiés de dotations mais aussi soutenir les territoires les plus défavorisés, il est important de rendre la DGF plus lisible et équitable. A côté de la dotation de base, de la dotation de ruralité pour les territoires très peu denses et la dotation centralité, il paraît essentiel de prendre en compte le niveau d'attractivité économique des territoires mais aussi celui du revenu des habitants, critère qui existe déjà en matière de politique de la ville.

Ne laisser personne au bord de la route pour sauver la cohésion sociale de notre pays, gravement menacée

Le nouveau Président de la République devra se donner un impératif prioritaire comme base de son projet de société.

Aujourd'hui plus de 8,8 millions de personnes pauvres sont au bord de la route, dans le fossé : 14,3 % de la population, un chiffre qui ne baisse pas. Une société peut-elle longtemps vivre comme ça sans se dégrader gravement ?

De nombreux quartiers sont à la dérive : ils se séparent de plus en plus du reste du pays, devenant parfois des zones de relégation sociale.

Beaucoup trop de jeunes sont sans formation et sans emploi.

La désespérance sociale conduit aux extrémismes.

La peur du déclassement des catégories populaires et d'une partie des classes moyennes les poussent vers des solutions politiques pleines de dangers.

La crise économique depuis 2008 a sapé les bases de notre société.

Tout cela aboutit à un risque de dislocation de la cohésion sociale et de montée des communautarismes, qui suit la progression des inégalités.

Le plan en cours de lutte contre la pauvreté est positif (il a joué un rôle d'amortisseur social de la crise économique) mais trop limité pour pouvoir faire reculer la pauvreté.

Ce plan a partiellement échoué à cause notamment d'une territorialisation insuffisante.

Pour l'Uniopss, il faut proposer à la Nation un projet d'une société plus douce, moins violente pour les personnes, apaisée, dans laquelle il fait bon vivre parce que chacun y a une place digne, ce qui suppose de :

- choisir une attitude de bienveillance pour les personnes défavorisées et non pas de suspicion ;
- *réduire les inégalités de destin*, véritable fil conducteur pour le Président, notamment au plan géographique (quartiers de la politique de la ville et zones rurales dévitalisées) ;
- rechercher les voies d'une société plus juste, plus attentive aux personnes les plus en difficulté, qui prend soin de chacun là où il en est et s'y adapte le plus possible ;
- retrouver un humanisme comme socle de notre République, fierté pour la France qui se donne comme projet collectif de *redevenir le phare des Droits de l'Homme effectifs dans le monde*, pour que, enfin, notre devise républicaine prenne corps, parce que la vraie liberté, la juste égalité et la fraternité offertes guideront les dirigeants du peuple pour un bonheur mieux partagé.

Quatre priorités :

- Demande que l'État parte du **plan de lutte contre la pauvreté** existant et lui donne une forte amplification, de façon plus ascendante, à partir des diagnostics territoriaux déjà réalisés.
- Demande que le Parlement traduise cette politique nationale prioritaire dans **une loi de programmation financière quinquennale et interministérielle** adoptée en décembre 2017, en même temps que le PLF, comme garantie des engagements pris par le plan. Cette loi comportera notamment une planification financière de la production de logements sociaux et très sociaux publics ou privés.

Les crédits de cette loi de programmation seront sanctuarisés. Le Premier ministre, qui pilotera cette politique profondément interministérielle, sera le garant de la sanctuarisation de ces crédits au fil des ans.

- Demande l'élaboration et la **mise en œuvre d'un plan prioritaire pour les banlieues** en difficulté, incluant, en plus de l'urbanisme, les aspects sociaux et humains. Ce plan sera une priorité gouvernementale sous l'autorité du Premier ministre.
- Demande la **poursuite du plan d'action pour le travail social**.

1. Prévenir au lieu de guérir en luttant contre les causes de la pauvreté

Notamment empêcher les ruptures dans les parcours, en préparant les changements de vie et l'insertion dans la société, en amont notamment des sorties de l'école ; sorties d'ASE (aide sociale à l'enfance) ; sorties d'hôpital psychiatrique ; sorties de prison...

2. Donner un toit à chacun

La loi de programmation financière du plan de lutte contre la pauvreté 2017-2021 devra comporter notamment une programmation de la production de logements sociaux et très sociaux permettant une mise en œuvre effective du DALO (droit au logement opposable).

Le principe devra être posé avec force par le Président de la République : chaque citoyen a droit à un toit. Il devra donner les moyens pour cela. C'est le minimum pour donner à tous « les moyens convenables d'existence » qu'exige notre Constitution.

En matière d'hébergement d'urgence, il sera mis fin au scandale des SDF qui dorment dehors par milliers dans nos grandes villes, même pendant les périodes de froid, parce que les centres d'hébergement sont pleins. Par ailleurs il faut très vite mettre fin au scandale des 115 saturés. C'est inadmissible dans la sixième puissance économique du monde !

3. Faciliter l'accès à l'emploi et à la formation

Notamment en ouvrant de nouveaux droits attachés au CPA (compte personnalisé d'autonomie) et en développant les formations longues diplômantes.

4. Améliorer l'accès aux droits

En systématisant l'automatisme des droits, notamment des ressources et en maintenant des possibilités de contact humain pour les personnes les plus vulnérables.

Une allocation unique devra être conforme au rapport Sirugue et notamment n'impliquer aucune perte financière pour chacune des catégories de populations concernées. La partie RSA socle devra être revalorisée d'au moins 10 % en cinq ans.

5. Faciliter l'accès aux soins des personnes modestes

Mettre en œuvre le tiers payant généralisé, pour améliorer l'accès aux soins de nombreuses personnes.

Maintenir l'AME (Aide Médicale de l'État) pour des raisons humanitaires et de santé publique.

Pour une socialisation accrue des politiques familiales, de la protection des enfants et des jeunes

Il est peu de problèmes aussi graves que ceux qui concernent la protection de l'enfance, et parmi eux, ceux qui ont trait au sort de l'enfance traduite en justice. La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains.

Préambule de l'Ordonnance de 1945

Nataliste et familialiste au XX^e siècle, notre protection sociale des enfants et des familles a connu des évolutions profondes ces dernières années. Les services d'accueil des jeunes enfants ont connu un développement important, mais la demande des familles ne cesse de croître et reste plus forte que l'offre disponible. Le modèle familial a lui aussi évolué, et l'on constate un nombre de plus en plus important de ruptures familiales, appelant la création massive de services en soutien aux recompositions familiales. La modulation des allocations familiales en fonction des revenus, intervenue dans le cadre de la loi de financement de la branche famille de la Sécurité Sociale de 2015, a suscité des débats de fond sur l'universalité des aides aux familles. L'accueil des migrants, et en particulier des enfants, met la France face à ses obligations internationales et à des responsabilités que l'organisation actuelle peine à assumer. Parmi l'ensemble de ces phénomènes, c'est certainement la prise de conscience qu'une partie de la jeunesse se construit en contradiction et en opposition avec les valeurs de la République, qui interroge le plus particulièrement nos représentations. Ces phénomènes de société doivent être pris en compte et nous inciter à repenser notre modèle social de protection des enfants et des familles.

Au-delà des préoccupations financières, il est nécessaire de réactualiser l'affirmation du préambule de l'Ordonnance de 1945. Dans le contexte de crise que nous vivons, la France n'est toujours pas assez « *riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains* ».

Face à l'enjeu primordial de renforcer notre cohésion sociale, l'Uniopss soutient qu'il est nécessaire de socialiser d'avantage le soutien à la jeunesse et aux familles et ce, à partir du premier temps de l'éducation que constitue l'accueil du jeune enfant, jusqu'à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs. Ainsi, l'Uniopss demande qu'un débat de fond soit mené sur les évolutions et l'équilibre à adopter entre une demande sociale et une protection qui se porte, de fait, de plus en plus sur les services et moins sur les allocations.

Quatre priorités :

1. Réformer globalement nos politiques de service aux familles pour un modèle plus simple, plus juste et plus efficace
2. Adopter une vision positive et protectrice de la jeunesse dans la construction des politiques qui leur sont dédiées
3. Penser notre accueil des jeunes migrants dans le cadre d'un dispositif durable et respectueux des personnes et des conventions internationales
4. Socialiser davantage le soutien à la jeunesse en développant des services collectifs mais aussi leur autonomie financière, par le biais d'allocations universelles

Mieux répondre aux besoins de l'enfance et de la jeunesse pour préparer l'avenir

Enjeu majeur pour l'avenir de notre pays, les nécessaires soutiens et protections à apporter aux enfants et aux jeunes devront être une priorité importante lors de ce nouveau quinquennat. Depuis le premier temps de l'éducation que constitue l'accueil du jeune enfant, jusqu'à l'accompagnement vers l'autonomie des jeunes majeurs, notre modèle social de protection des enfants et des familles doit être repensé en profondeur, dans une approche positive.

L'éducation doit être accessible à tous les enfants sur nos territoires depuis le plus jeune âge, sans aucune distinction liée à une origine, une situation familiale, un handicap, un état de santé ou une situation administrative. Un accent doit être notamment mis sur une organisation de l'accueil du petit enfant plus égalitaire. Centrée dès la petite enfance sur le développement complet de l'enfant, l'éducation doit trouver une place centrale dans un modèle de services aux familles, plus simple, plus juste, plus efficace.

La protection des jeunes les plus vulnérables dans un contexte d'évolutions sociétales fortes (multiplication des ruptures familiales, accroissement des familles monoparentales, consommations problématiques de substances illicites ou détournées en hausse) et d'émergence politique de nouveaux risques (marginalisation, voire radicalisation de nombreux jeunes) est primordiale. Garantir une insertion pour tous, prévenir les comportements déviants et promouvoir leur adhésion aux valeurs de notre République est non seulement dans leur intérêt... mais aussi dans l'intérêt de tous. De même, il est aujourd'hui nécessaire de repenser notre accueil des jeunes migrants non accompagnés, dans un dispositif durable et respectueux des personnes et des conventions internationales dont la France est signataire.

1. Réformer globalement nos politiques de service aux familles pour un modèle plus simple, plus juste et plus efficace

L'éducation est un vecteur de socialisation des enfants dès leur plus jeune âge. C'est aussi une porte d'entrée vers les trop nombreuses familles vulnérables, précaires, éloignées de l'emploi ou isolées. Pour ces raisons, nous devons nous donner comme objectif de permettre l'accès de tous les enfants et de toutes les familles à ces services. Tout en nous appuyant sur les fondements historiques solides de nos politiques familiales, il est nécessaire aujourd'hui d'œuvrer pour une refonte globale de nos politiques de service aux familles pour un modèle plus simple, plus juste et plus efficace. Basée sur une consultation et un débat national, cette réforme globale de l'accueil du jeune enfant et de service aux familles doit repenser la gouvernance, le modèle de financement ainsi que notre philosophie de l'accueil du jeune enfant, qui doit se centrer d'avantage sur le développement complet de chaque enfant.

2. Adopter une vision positive et protectrice de la jeunesse dans la construction des politiques qui leur sont dédiées, dans leur intérêt... et dans celui de tous !

La protection des jeunes les plus vulnérables est, dans notre contexte sociétal actuel, un enjeu primordial. Il s'agit, en développant les politiques de protection des jeunes, de garantir leur insertion sociale ainsi que leur adhésion aux valeurs de notre République, mais aussi de prévenir les comportements déviants. La jeunesse est un potentiel extraordinaire pour refonder les bases d'une dynamique de notre projet sociétal, mais cette option nécessite que les responsables politiques adoptent une vision positive et protectrice de la jeunesse dans la construction des politiques qui leur sont dédiées.

3. Accueillir et accompagner les enfants migrants dignement et dans le respect de nos obligations internationales

La répartition nationale des mineurs non accompagnés s'est voulue une solution afin de désengorger les départements qui faisaient état d'une augmentation du nombre d'enfants isolés étrangers accueillis par l'ASE. Force est aujourd'hui de constater que cette dérogation au dispositif national de protection de l'enfance n'a pas été à la hauteur des enjeux auxquels nous sommes confrontés. La prise en charge des enfants issus de Calais est malheureusement venue confirmer ce constat, en créant un dispositif dérogatoire au dispositif dérogatoire, impuissant à proposer une prise en charge immédiate de ces jeunes. Afin de garantir une bonne insertion dans notre société de ces futurs adultes, il est aujourd'hui nécessaire de penser notre accueil des jeunes migrants dans le cadre d'un dispositif durable et respectueux des personnes et des conventions internationales dont la France est signataire.

4. Socialiser davantage le soutien à la jeunesse

Le Haut Conseil de la Famille, dans son rapport de mai 2016 sur les jeunes de 18 à 24 ans, rappelle que notre système d'aides sociales et fiscales (hors dépenses éducatives) repose sur deux principes intimement liés : il appartient aux familles de soutenir financièrement leurs enfants majeurs pour qu'ils poursuivent leurs études et s'insèrent sur le marché du travail ; des aides publiques viennent aider ces familles à assumer cette charge. L'hérédité sociale et familiale est donc un facteur aggravant des inégalités, notamment pour les jeunes sortant de l'ASE et de la PJJ, dont bon nombre ne peuvent pas compter sur le soutien de leur famille pour accéder à l'autonomie. Pour ces raisons, il est aujourd'hui urgent de socialiser davantage le soutien à la jeunesse. Pour l'Uniopss, la priorité va donc au développement des services et de l'autonomisation financière des jeunes par le biais d'allocations universelles.

Pour un modèle de protection sociale contre les discriminations liées à l'âge et au handicap

Un enjeu économique de société : faire face à un prévisible tsunami démographique (personnes âgées/personnes en situation de handicap).

D'ici 2020, les politiques de prévention et d'accompagnement à l'autonomie et à la citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap concerneront plus de la moitié de la population française. Dès lors, la prévention de la perte de l'autonomie et son accompagnement s'inscrit en tant qu'enjeu majeur qu'il convient de prendre en compte dès à présent. Prévenir et accompagner la perte de l'autonomie, c'est finalement prévenir un bouleversement de notre modèle de protection sociale que nous souhaitons, en tout état de cause, fondé sur des réponses équitables. Ce contexte de transition démographique impactera à terme et traverse d'ores et déjà, l'ensemble de la société et donc nécessairement l'ensemble des politiques nationales et territoriales qu'il faudra encore d'avantage adapter en conséquence et évaluer les opportunités qui nous permettront de faire face à ce « tsunami démographique » : l'emploi, l'éducation, l'économie, l'urbanisme, le logement, les transports, ...

Un enjeu de cohésion sociale et d'équité : permettre à tout citoyen d'accéder à tous les biens, les services, les soins, à l'information, à un accompagnement adapté, aux soins, à une vie sociale, à l'éducation...

Dans une société inclusive, toute personne doit avoir la possibilité d'accéder aux biens, aux services, aux soins, à l'information, à un accompagnement adapté, aux soins, à une vie sociale, à l'éducation. Cela impose d'adapter notre société à l'avancée en âge et aux besoins spécifiques des personnes en situation de handicap dans une vision inclusive, en plaçant chaque citoyen en tant qu'acteur de son parcours de vie et en répondant de manière équitable à l'ensemble de ses besoins et au plus près de ses attentes.

Une société inclusive **permet à chacun de choisir de vivre où et avec qui il souhaite**. Cela nécessite une adaptation des bâtis, mais pas uniquement. L'habitat ne peut effectivement à lui seul être inclusif. L'environnement de la personne doit également être pris en compte. *Permettre à chaque personne quel que soit l'âge, quelle que soit la situation financière, quels que soient les besoins d'accompagnement à l'autonomie et à la citoyenneté, de vivre où elle le souhaite, c'est :*

- ➔ **Avoir la possibilité de rester à domicile** aussi longtemps que possible en permettant aux personnes âgées et aux personnes en situation de handicap de bénéficier d'aide, d'accompagnement et de soins adaptés ;
- ➔ **Avoir la possibilité de choisir un autre lieu de vie** que le domicile : habitat intermédiaire, résidences autonomie, EHPAD, adjonction de réponses ;
- ➔ **Accompagner nécessairement vers ou au maintien de l'autonomie** : école de la vie autonome, mobiliser tous les acteurs de l'autonomie, de la santé et au-delà, lutte contre la solitude, engager toute la société autour de cet enjeu ;
- ➔ **Prendre en compte l'environnement de la personne** : la personne au centre, les personnes et professionnels qui interviennent dans son parcours de vie, concept d'accessibilité universelle.

Faire face aux discriminations liées à l'âge ou au type de handicap

(Cf. rapport du Défenseur des droits sur les discriminations PA/PH)

Des principes, des objectifs :

- **Inscrire le concept d'accessibilité universelle dans l'ensemble des politiques nationales et territoriales afin de prendre en compte l'environnement de la personne** : un enjeu de société pour tous ;
- **Mobiliser toute la société** : lutter notamment contre l'isolement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, mener une politique de sensibilisation du grand public et les acteurs du « milieu ordinaire » en mobilisant les experts : personnes concernées et associations ;
- **Ne plus stigmatiser, organiser les politiques de l'autonomie et leur financement en fonction des publics.**

Pour faire face aux discriminations financières liées à la perte de l'autonomie

- **Permettre à toutes les personnes âgées de vivre en EHPAD si elles souhaitent** : diminuer le coût pour les familles et/ou pour la personne de l'hébergement en EHPAD, en résidences autonomie ;
- **Permettre à toutes les personnes âgées et toutes les personnes en situation de handicap de rester à domicile** le plus longtemps possible : donner les moyens aux services d'aide, d'accompagnement et de soins à domicile associatifs, lutter contre l'isolement, adapter les logements et l'environnement, développer les solutions de répit pour les aidants, mener des politiques transversales de l'autonomie ;
- **Permettre à toutes les personnes en situation de handicap de bénéficier d'un droit à compensation (handicap psy, ...).**

Compenser la perte ou le manque d'autonomie à partir des attentes et en fonction des besoins de la personne et non plus en fonction de l'âge ou du type de handicap : instaurer un droit universel à compensation quel que soit l'âge, quel que soit le type de handicap (besoins à partir de la personne, de ses attentes, et de son environnement : emploi, aide technique, humaine et accompagnement - notamment aidants, famille -, soin, vie sociale, logement, vie courante, ...). Cela passe par l'abrogation de la barrière d'âge pour l'allocation des prestations de compensation au handicap, soit une application de la loi de 2005.

Demandes prioritaires pour un modèle de protection sociale équitable fondé sur des réponses choisies, diversifiées, évolutives dans une société inclusive

Renforcer l'inter-ministérielle de politiques sociales décloisonnées en refondant leur gouvernance

- ▶ Inscrire l'enjeu de la transition démographique dans l'ensemble des politiques nationales et territoriales en inter ministérielle rattaché aux services du Premier ministre : **un comité interministériel de la cohésion sociale et de l'adaptation de la société à la transition démographique garant de l'inter-ministérielle des politiques ;**
- ▶ **Instaurer une gouvernance ministérielle commune des politiques de l'autonomie et de la citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, tout en prenant en compte les spécificités, les attentes et les besoins de chaque personne, placée sous l'autorité du Premier ministre, afin de ne plus stigmatiser en fonction des publics et d'imprégner l'ensemble des politiques menées.**

Construire une politique de l'autonomie et de la citoyenneté PA/PH à partir des expériences des territoires, capitaliser et adapter en fonction des besoins des personnes sur les territoires.

Promouvoir et accompagner le développement de solutions choisies, diversifiées, équitables et inclusives

- ▶ Appliquer la loi de 2005 (aller plus loin), la convention européenne (liberté de choix) : **pour un droit universel à compensation quel que soit l'âge, quel que soit le type de handicap ;**
- ▶ Accompagner les établissements et services médico-sociaux au changement pour une diversification et une adaptation des réponses : impulser un plan national de modernisation des systèmes d'information des établissements et services médico-sociaux ;
- ▶ Réformer, de manière décloisonnée, le financement, la tarification des services d'aide, de soins et d'accompagnement à domicile intervenant auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des familles ;
- ▶ **Promouvoir et développer des réponses diversifiées, décloisonnées et évolutives vers et dans le droit commun ;**
- ▶ Mettre en place une politique nationale de développement territorial de solutions alternatives entre le domicile et l'établissement décloisonnées (habitat inclusif, intermédiaire) en capitalisant, en appuyant les porteurs de projets sur les territoires et en levant les barrières (mutualisation APA, PCH notamment) *via* un portage national et l'appui des associations.

L'Uniopss

Unir les associations pour développer les solidarités

Acteur majeur du monde associatif et de l'économie sociale et solidaire, l'Uniopss représente, soutient et rassemble les acteurs associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social.

Présente sur tout le territoire au travers d'un réseau d'unions régionales et d'une centaine de fédérations et d'associations nationales, l'Uniopss regroupe 25 000 établissements, 750 000 salariés et un million de bénévoles.

Cet ancrage territorial, ainsi que son expertise dans l'ensemble des champs de l'action sanitaire et sociale (handicap, personnes âgées, santé, enfance, famille, jeunesse, lutte contre l'exclusion...), permet à l'Uniopss de porter une analyse transversale et de contribuer à la construction de politiques publiques ambitieuses en France et en Europe.



Les valeurs qui nous rassemblent

- ➔ Primauté de la personne
 - ➔ Non lucrativité
 - ➔ Solidarité
 - ➔ Égalité dans l'accès aux droits
 - ➔ Participation de tous à la vie de la société
-

Contact : Jérôme Voiturier, Directeur général de l'Uniopss

☎ : 01 53 36 35 30 ✉ : jvoiturier@uniopss.asso.fr

www.uniopss.asso.fr - @uniopss

Uniopss • 15 rue Albert - CS 21306 - 75214 Paris cedex 13 • Tél. 01 53 36 35 00 • contact@uniopss.asso.fr •